

SOCIÉTÉ DE LÉGISLATION COMPARÉE

Conseil d'administration du 1^{er} juin 2023

Procès-verbal

Étaient présents : Bernard Stirn, qui présidait la séance.

Mmes et MM : Julien Boudon, Pierre Bourdon, Béatrice Castellane, Gustavo Cerqueira, Peggy Ducoulombier, Matthias Fekl, Thomas Genicon, Xavier Lecaron, François Molinié, Thi My Hanh Ngo Folliot, Emmanuel Piwnica, Sylvain Soleil, Nicolas Cornu Thénard, Marie Gren et Emmanuelle Bouvier.

S'étaient excusés : Mmes et MM : Rémi Barrué-Belou, Xavier Blanc-Jouvan, Loïc Cadiet, David Capitant, Eric Descheemaeker, Parfait Diedhiou, Carole Champalaune, Pascal de Vareilles-Sommières, Bénédicte Fauvarque-Cosson, Estelle Fohrer-Dedeurwaerder, Jacques Fourvel, Dominique Hascher, Marie-Aimée Latournerie, Didier Le Prado, Christoph Maurer, Terry Olson, Etienne Picard, Sylvaine Poillot Peruzzetto, Lukas Rass-Masson, Bernard Vatier.

1. Excuses

Le président présente les excuses des membres absents et remercie les membres présents.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 6 décembre 2022

En l'absence d'observations, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Admission des nouveaux membres

Le président indique que plusieurs candidats figurant en annexe sollicitent leur admission. Les membres du Conseil d'administration donnent leur accord à l'admission de ces nouveaux membres.

4. Questions administratives et financières de la SLC

La situation budgétaire de l'association est très préoccupante. Les comptes 2022 ont été établis par l'ancienne comptable pour la dernière fois. Nous ne les avons eus que deux jours avant ce Conseil, ce qui ne nous a pas permis de les vérifier. Néanmoins ce qui ressort de ces comptes est catastrophique et c'est une énorme déception. Nous étions sur une trajectoire de retour à l'équilibre d'après les éléments qui nous ont été envoyés. Toutes les recettes sont en baisse et les dépenses en hausse. Le déficit annoncé est de 50 000 euros.

Nous allons demander désormais au nouveau comptable de nous envoyer une situation mensuelle ou trimestrielle selon ce qui est possible.

Gustavo Cerqueira propose de fournir aux juridictions de France du contenu sur le droit étranger, la SLC pourrait être dotée d'un budget pour cela, ce qui apporterait une subvention pérenne.

Emmanuel Piwnica informe le Conseil qu'il y a quelques années, il a été question de conclure une convention avec le Sénat. Le Sénat avait besoin d'une forme d'expertise et de réflexion sur le droit comparé, et aurait pu consulter la SLC. Deux questions se sont posées : qui donnait la réponse, la SLC ou une personne extérieure ? et qu'en est-il de l'aspect financier ?

François Molinié ajoute qu'aujourd'hui il y a des compétences de droit comparé partout et que nous subissons la concurrence.

Y a-t-il une possibilité de partenariat avec l'IERDJ, ancien GIP Mission de recherche Droit et Justice ?

Sylvain Soleil se demande si la SLC ne pourrait pas monter un projet ANR (Agence nationale de la recherche).

Pour Pierre Bourdon, la solution est peut-être dans les subventions. Il faudrait aller voir les entreprises.

Marie Gren ajoute qu'il faudrait attirer les entreprises tout en laissant à la SLC une certaine liberté dans l'organisation de ses colloques.

Pour les subventions, il faudrait que chacun des membres du CA puisse relayer l'information et essayer de trouver des institutions ou des entreprises intéressées.

Nicolas Cornu Thénard revient sur les comptes et reprend les points importants :

-il y a une baisse des cotisations malgré une hausse du montant des cotisations à 65 euros.

Certaines personnes arrêtent de cotiser et d'autres ne souhaitent plus adhérer.

-les abonnements à la RIDC et les ventes de livres ont diminué également.

-un effort important a été consacré à la recherche de subventions. Les subventions pour publications ou les subventions institutionnelles ont considérablement augmenté.

Marie Gren ajoute que la SLC travaille sur la mise en place d'un contrat Cifre depuis trois mois (avant d'avoir les comptes). Cela ne coûterait à la SLC que 10 000 euros par an et permettrait d'embaucher une doctorante en droit comparé.

Sylvain Soleil demande si quelqu'un pas parmi les membres de la SLC connaît une entreprise chargée de chercher des partenariats et des mécénats. La personne pourrait être embauchée pendant trois mois, par exemple, au vu de la gravité de la situation.

Nicolas Cornu Thénard précise qu'un doctorant avait déjà cherché des subventions il y a quelques années, mais cela n'avait rien donné.

Pour Emmanuel Piwnica le problème vient de la baisse des cotisations. Pour attirer les gens, il faut leur proposer des choses à faire. Une autre piste est de faire payer les colloques ou au moins certaines activités.

Bernard Stirn propose de réunir un nouveau Conseil d'administration en septembre consacré à la situation financière de la SLC avec les comptes définitifs 2022 et un aperçu du premier semestre 2023.

5. Informations sur les activités de la SLC

Marie Gren revient sur les activités de la SLC qui a été très active cette année encore. Un groupe Whatsapp des présidents de sections a été créé et fonctionne bien. Un partenariat avec Paris Place de droit a été conclu avec un projet sur le devoir de vigilance des entreprises. Plusieurs présidents de sections sont intéressés.

La SLC est régulièrement contactée pour être partenaire dans l'organisation de certaines conférences, comme par exemple avec le cycle consacré à l'interruption volontaire de grossesse. La SLC reste très attractive.

Un cycle de conférences de droit international privé européen va être organisé à la Cour de cassation en 2023/2024 par Pascal de Vareilles Sommières, président de la section *Droit international privé* avec Marie-Elodie Ancel, Sylvaine Poillot-Peruzzetto et Dominique Hascher.

Thi My Hanh Ngo Folliot, présidente de la section Vietnam revient sur le concert organisé en avril 2023 à la Maison du Barreau avec des musiciens de Ho Chi Minh Ville dans le cadre du 50^{ème} anniversaire des relations diplomatiques entre la France et le Vietnam avec un article paru dans les affiches parisiennes. La section participera également au colloque qui se tiendra à Quy Nhon les 7 et 8 juillet 2023 intitulé : *Questions environnementales : des réponses scientifiques et juridiques*.

Gustavo Cerqueira annonce la création de la collection « Méthodologie comparée du droit civil ». Un premier volume sur *L'avant-projet de réforme du droit des contrats spéciaux* est paru en février 2023. Le volume 2 portera sur *Le code civil enrichi. Méthodes contemporaines d'interprétation hors litige*.

La section Arbitrage ADR présidée par Béatrice Castellane organise régulièrement des conférences et participe à la Paris Arbitration Week. Deux conférences se dérouleront avant l'été, l'une sur *Approche comparatiste de la coopération judiciaire en arbitrage international. Missions difficiles* et la seconde sur *Approche comparatiste de la nouvelle jurisprudence française relative au contrôle de la conformité des sentences arbitrales à l'ordre public international*.

À l'occasion des 100 ans de la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale de Paris, une conférence sera organisée sur l'histoire de l'arbitrage international. Un évènement est également prévu autour du film d'Ismaïl Selim sur l'arbitrage international.

6. La vie des sections

Plusieurs présidences de sections sont restées vacantes après le départ de leurs présidents. Pour la section *Droit des contrats* et la section *Environnement*, Marie Gren attend des retours. Aurélien Antoine a également souhaité quitter la présidence de la section *Droit constitutionnel comparé*. Marie Gren a contacté Eleonora Bottini, professeure à l'Université de Caen Normandie et excellente comparatiste, qui a accepté de s'occuper de cette section. Avec les problèmes financiers rencontrés précédemment lors de l'organisation de journées franco-allemandes, la question se pose de la création d'une section Allemagne ou Europe de l'ouest. David Capitant qui travaille beaucoup avec l'Allemagne pourrait présider cette section. Mais faut-il créer une section Europe de l'ouest, uniquement une section Allemagne et peut-être d'autres sections Royaume-Uni, Italie... ? La SLC n'a pas les ressources nécessaires et il ne faut pas multiplier les sections à l'infini.

Bernard Stirn ajoute que des financements pourront être trouvés dans le futur pour développer d'autres sections mais que compte tenu des projets avec l'Allemagne, il vaut mieux commencer tout de suite.

Le Conseil est favorable à ces propositions.

Le président remercie les membres du Conseil de leur présence.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

